

CONSULTATION
2012

2015



L'apport de l'immigration au développement durable



*Immigration
et Communautés
culturelles*

Québec 

Réalisation

Ce document a été réalisé par la Direction de la recherche et de l'analyse prospective du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, en collaboration avec les secteurs et directions du Ministère.

Note : Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin.

Ce document est disponible en ligne dans le site Internet du Ministère :

www.micc.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, avril 2011

ISBN version électronique : 978-2-550-61329

Le développement durable

Conformément à la Loi sur le développement durable (LRQ, chapitre D-8-8.1), le développement durable se définit comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Il s'appuie sur une vision à long terme prenant en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement¹ ». La loi énonce les 16 principes de développement durable que doivent considérer les ministères, organismes et entreprises de l'État dans leur gouvernance et leurs décisions.

La mission du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) s'inscrit d'emblée dans une perspective de développement durable. La politique québécoise en matière d'immigration et d'intégration a fait de l'immigration internationale un facteur de développement de la société québécoise avec une vision prospective et intégrée des objectifs poursuivis et avec la volonté d'assurer aux générations actuelles et futures une société francophone en Amérique du Nord dynamique et prospère. Dans le cadre de l'élaboration de son *Plan stratégique 2008-2012*, le MICC s'est assuré que le développement durable soit au cœur de sa vision :

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, leader d'un réseau de partenaires déterminés à renforcer la contribution de l'immigration au développement durable du Québec et de ses régions, dans le respect des valeurs communes.

Dans un contexte où l'efficacité économique, la démographie, l'équité sociale et la protection de l'environnement sont plus que jamais des enjeux incontournables pour le Québec, le plan d'action de développement durable du MICC pour 2009-2013 est venu solidifier une culture organisationnelle qui s'y était engagée depuis plusieurs années. Cela a été explicitement reconnu lors de l'adoption de l'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, ces deux axes étant indissociables pour que l'immigration contribue directement aux objectifs de développement du Québec.

La *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013* s'articule autour de neuf orientations stratégiques² et certaines de ces orientations touchent plus directement la dimension sociale et économique du développement durable. Le MICC est plus particulièrement interpellé par l'orientation 5 de la stratégie, soit celle « de répondre aux changements démographiques ». Cette orientation met en évidence la préoccupation du gouvernement quant aux conséquences du vieillissement démographique sur la taille, la croissance et la répartition de la population québécoise à venir, sur le bassin des travailleurs sur lesquels repose la croissance économique, sur les coûts de santé appréhendés et sur les capacités financières de l'État pour répondre aux besoins.

La planification pluriannuelle de l'immigration s'inscrit indéniablement dans cette perspective de développement durable. Les orientations qui sont soumises à la population dans le cadre de la consultation publique sur la planification pluriannuelle de l'immigration auront une influence non seulement sur la conjoncture démographique,

¹ Article 2 de la Loi sur le développement durable.

² Voir : http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/index.htm

mais aussi sur d'autres sphères de la société québécoise. L'immigration internationale constitue un des leviers sur lequel le gouvernement est en mesure d'agir afin de mieux positionner le Québec dans les défis qu'il a à relever face au vieillissement démographique et de ses impacts³.

L'apport de l'immigration au développement durable

Les objectifs gouvernementaux énoncés lors des planifications des volumes d'immigration s'inscrivent dans les orientations à long terme poursuivies par la politique d'immigration et d'intégration sur les plans démographique, économique, culturel et social.

Par ailleurs, l'immigration, par son apport direct de jeunes et jeunes adultes (nouveaux arrivants et leur descendance en sol québécois) peut :

- contribuer à éviter le déclin démographique, sinon le retarder;
- ralentir la baisse des naissances et retarder le moment où l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) devient négatif. Lorsque celui-ci survient, il est de moindre ampleur de telle sorte que les gains nets réalisés au chapitre de la migration permettent au total une croissance positive de la population;
- ralentir la baisse prononcée des moins de 40 ans. Sans pouvoir modifier le cours du vieillissement, l'immigration internationale peut ralentir les effets dépressifs sur les effectifs eux-mêmes et avoir des effets bénéfiques sur la population active vieillissante par l'ajout de jeunes actifs et sur la formation de jeunes ménages, de jeunes consommateurs et des jeunes clientèles scolaires

Ces apports de population sont bénéfiques pour le Québec dans son ensemble et pour ses régions, ce qui donne lieu à des partenariats axés sur les spécificités régionales afin d'accentuer l'établissement et la rétention des personnes immigrantes en région.

Le gouvernement du Québec reconnaît de tels apports comme des incontournables dans le contexte de la mondialisation et de l'économie du savoir alors même que le vieillissement démographique précarise l'offre de main-d'œuvre à venir.

Sur le plan économique, les impacts potentiels du vieillissement de la population en touchant la diminution des recettes publiques peuvent aussi affecter le niveau de vie des générations actuelles et futures. De tels effets peuvent être compensés par différentes approches tels l'accroissement de la productivité et le maintien de la population en âge de travailler. Pour maintenir sa compétitivité, sa prospérité économique et un niveau de vie élevé, le Québec mise sur neuf avantages majeurs de l'économie québécoise, tels que spécifiés dans la *Stratégie gouvernementale de développement économique – l'Avantage québécois*⁴, soit un environnement d'affaires compétitif, des conditions

³ Pour la définition et les principes énoncés par la Loi sur le développement durable voir : <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/gouv/developpementdurable/loideveloppementdurable/?lang=fr>

⁴ Voir les cibles rattachées à chacun des avantages identifiés et les moyens d'y contribuer : http://www.mdeie.gouv.qc.ca/fileadmin/contenu/publications/administratives/strategies/avantage_quebecois_sommaire.pdf

favorables à l'investissement, un chef de file en recherche et innovation, une main-d'œuvre compétente, des PME au cœur du développement économique, une économie tournée vers l'exportation, des secteurs clés bien implantés, des ressources énergétiques abondantes et renouvelables et des régions dynamiques et innovantes.

L'immigration internationale constitue un atout important pour l'économie actuelle et à venir du Québec en répondant notamment aux besoins :

- d'accroître la proportion de personnes en âge de travailler qui sont titulaires d'un diplôme et de hausser le nombre de personnes diplômées en formation professionnelle et technique dans les secteurs en demande de main-d'œuvre par la sélection de travailleurs qualifiés;
- d'élargir l'expertise québécoise, la main-d'œuvre immigrante apportant souvent avec elle un savoir-faire innovateur et un réseau international de contact;
- de favoriser l'accès aux marchés étrangers et à l'entrepreneuriat par l'apport des gens d'affaires et le réseau international de contact;
- de favoriser l'investissement et la création d'entreprises par les fonds destinés aux PME québécoises que génère le Programme des immigrants investisseurs;
- d'augmenter l'apport d'une main-d'œuvre très spécialisée dans des secteurs de pointe, porteurs d'avenir, le Québec attirant davantage d'universitaires, tant étudiants que chercheurs étrangers par ses actions en matière de recherche et d'innovation.

Selon Pierre-André Julien⁵ l'impact de l'immigration à l'innovation peut être décrit de la façon suivante. *L'apport des personnes immigrantes et des communautés culturelles, avec leurs façons différentes de voir les choses, peut être mis à contribution pour soutenir l'innovation et participer ainsi à la modernisation de notre économie. L'innovation demeure probablement la seule avenue pour faire face à la concurrence mondiale, notamment celle venant des grands pays asiatiques, qui ne peut que s'exacerber dans les prochaines années. En d'autres mots, on ne peut répondre à la concurrence de ces pays que par plus de confrontation de savoirs venant de diverses origines et menant à l'innovation. Cette dernière provient de la multiplication des idées échangées et donc de l'apprentissage partagé, stimulé par des visions différentes. Cela exige cependant, prévient le professeur Julien, le partage d'un langage commun, social et technique. Ce langage ne peut se développer que si le groupe d'accueil et le nouvel arrivant font les efforts nécessaires.*

Pour que l'immigration économique joue pleinement son rôle, le Québec doit, d'une part, demeurer concurrentiel et attractif afin de favoriser la venue de candidats sélectionnés répondant à ses besoins prioritaires et doit, d'autre part, permettre à ces nouveaux

⁵ Professeur émérite et titulaire de la chaire Bell pour des PME de classe mondiale à l'Université du Québec à Trois-Rivières, Pierre-André Julien est expert en entrepreneuriat, en développement des entreprises et en développement régional. Le texte présenté dans ce paragraphe est issu d'un bulletin interne au MICC auquel a collaboré M. Julien. Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, il est possible de se référer à l'ouvrage *Entrepreneuriat régional et économie de la connaissance. Une métaphore des romans policiers*.

arrivants de réussir leur projet migratoire par une offre de service diversifiée capable de répondre à leurs besoins en matière d'établissement ainsi qu'aux besoins des personnes qui les accompagnent⁶. C'est par leur établissement définitif sur le territoire et leur intégration réussie que ces personnes répondront tant à l'enjeu démographique qu'économique, dans une perspective de développement durable, alors même que ces deux enjeux sont interreliés.

Mentionnons que dans le contexte d'une économie de savoir, la main-d'œuvre et l'innovation sont parmi les facteurs clés qui déterminent la capacité d'attirer des entreprises performantes et des investissements structurants. À cet égard, le Grand Montréal occupe une place de choix parmi les grands centres urbains, ce qui en fait une des métropoles les plus créatives, attractives et prometteuses en Amérique du Nord, comme le souligne Montréal International⁷.

Par ailleurs, cette ouverture sur le monde pose des défis de taille sur le plan de l'intégration sociale et culturelle pour assurer la pérennité d'une société qui se singularise par sa langue et par sa taille modeste dans le contexte nord-américain. Il est important de souligner que l'intégration est un processus d'adaptation à long terme, et qu'il est multidimensionnel. La connaissance du français et de son usage joue un rôle essentiel pour la personne immigrante quant à son appropriation des divers milieux de vie de sa nouvelle société d'adoption. Pour la société québécoise, la maîtrise du français et de son usage par les nouveaux arrivants est un gage pour que les Québécoises et Québécois venus d'ailleurs et leurs descendants fassent partie prenante de la vie collective francophone. Le MICC s'adjoit de nombreux partenaires (institutions publiques et parapubliques, organismes non gouvernementaux, secteur privé) pour relever les défis en matière d'établissement des nouveaux arrivants, de leur intégration linguistique et sociale et de leur insertion en emploi et pour ceux liés au rapprochement interculturel, à l'ouverture et à la gestion de la diversité et à la lutte contre la discrimination.

En somme, en se référant aux 16 principes de développement durable mis de l'avant par le gouvernement du Québec, il est possible d'affirmer que l'immigration et la planification pluriannuelle de l'immigration contribuent à l'atteinte de huit d'entre eux.

⁶ Au cours de la période 2001-2009, 38 % des requérants principaux de la sous-catégorie des travailleurs qualifiés étaient accompagnés de leurs conjoints.

⁷ « Le Grand Montréal se distingue en Amérique du Nord par l'offre d'une main-d'œuvre hautement éduquée, diversifiée et compétente, stable, multiculturelle et multilingue ». La RMR de Montréal détient la population la plus multilingue en Amérique du Nord, « un avantage clé pour les échanges avec les marchés étrangers ». (Montréal International, 2010. *Indicateurs d'attractivité du Grand Montréal, 2010-2011*). En ligne : <http://www.montrealinternational.com/plan-du-site/> (consulté le 23 décembre 2010).

	<p>Participation et engagement : <i>La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.</i></p> <p>La consultation publique qui accompagne l'exercice de planification fournit l'occasion de réfléchir collectivement sur l'avenir de la société québécoise et sur les rôles attribués à l'immigration, facteur de développement qui touche tous les secteurs de la société et qui interpelle des acteurs multiples.</p>
	<p>Partenariat et coopération intergouvernemental : <i>Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.</i></p> <p>La planification pluriannuelle s'inscrit à l'intérieur d'une dynamique d'ensemble où non seulement sont pris en compte les besoins et la capacité d'accueil du Québec, mais également l'environnement international et canadien dans lequel se déploient les mouvements migratoires.</p>
	<p>Accès au savoir : <i>Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.</i></p> <p>L'ensemble des considérations apportées à l'intérieur de la planification pluriannuelle et des plans annuels d'immigration fournit des renseignements et de l'information sur un sujet aussi complexe que celui de l'immigration. Le document de consultation et ses annexes fournissent un ensemble de renseignements et de données susceptibles d'alimenter la réflexion des membres de la commission de même qu'à toute personne ou organisme intéressés par le sujet.</p>
	<p>Protection du patrimoine culturel : <i>Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.</i></p> <p>En poursuivant l'objectif de favoriser la présence des personnes immigrantes au Québec et de viser leur intégration et leur participation à la société francophone, la politique d'immigration et d'intégration fait en sorte que l'immigration constitue une réponse véritable aux défis d'assurer la pérennité du caractère distinct de la société québécoise en Amérique du Nord, malgré le vieillissement rapide de la population.</p>

	<p>Équité et solidarité sociale : <i>Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.</i></p> <p>Ce principe est à la base même de la politique poursuivie par le Québec en matière d'immigration et d'intégration. C'est en agissant dès à présent, et avec une vision prospective et intégrée, que le Québec répond aux besoins des générations actuelles et à venir.</p> <p>Par son apport démographique direct, mais aussi par l'apport de sa descendance, l'immigration contribue à mieux positionner le Québec face aux défis d'une main-d'œuvre vieillissante et des retraites anticipées. L'équité entre les générations, notamment sur le plan du financement des services publiques est susceptible d'être davantage préservée.</p>
	<p>Efficacité économique : <i>L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.</i></p> <p>L'immigration, parce qu'elle permet un apport direct et immédiat de jeunes travailleurs qualifiés et, éventuellement, d'entrepreneurs et d'investissements, est en mesure de répondre efficacement aux besoins de l'économie québécoise.</p> <p>Le Québec peut, à travers la détermination des niveaux et de la composition de l'immigration, ainsi que d'orientations appropriées des activités de recrutement et de sélection, décider du volume de cet apport de travailleurs, d'entrepreneurs et d'investissements en fonction de ses besoins et de sa capacité d'accueil.</p>
	<p>Subsidiarité : <i>Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.</i></p> <p>Par le déploiement de ses services en région et par les ententes signées avec des conférences régionales des élus, des municipalités et des ONG agissant en régionalisation de l'immigration, le MICC poursuit l'objectif d'un établissement durable de ces personnes en région. Les objectifs poursuivis sont de faire profiter l'ensemble du Québec des apports démographiques, économiques, sociaux et culturels de l'immigration, tel que demandé par de nombreux acteurs socioéconomiques des régions.</p>

	<p>Santé et qualité de vie : <i>Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.</i></p> <p>Les actions déployées par le gouvernement et par les intervenants gouvernementaux et régionaux ont permis, au cours des dernières années, d'accroître de façon notable le nombre de personnes immigrantes établies en région.</p> <p>L'apport de l'immigration en région, en favorisant le maintien de masses critiques de population parmi les jeunes effectifs (jeunes familles, jeunes actifs, jeunes consommateurs), contribue à la viabilité et à la résilience des collectivités locales, et ce faisant, favorise le maintien des services de base.</p>
---	--

Les pictogrammes proviennent du Centre de recherche industrielle du Québec, 2009 – Tous droits réservés.